

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Déclaration au CTR du 18 septembre 2012 pour un projet informatique à l'Insee

Le Schéma Directeur des Systèmes Informatiques a été adopté sans concertation, ne parlons pas de négociation.

Pour les personnels de l'informatique, la note du 13 juillet 2012 est un déni total de leur motivation, de leur investissement et de leur qualification. Elle ne les évoque que très vaguement, ils ne sont que la variable d'ajustement d'un projet technocratique.

Le projet informatique de la direction répond à une commande politique de l'ancien gouvernement, il ne répond pas à une nécessité pour l'institut.

Ce projet coûteux divise les agents et entraîne des pertes de compétences. Supprimer plus de 50 % de l'effectif sur une durée restreinte conduira à des dysfonctionnements de l'informatique et à des problèmes pour l'utilisateur final.

L'argument économique avancé par la direction pour justifier son projet, oublie le coût phénoménal de l'opération : l'installation des containers, opération des transferts pour les dépenses les plus visibles, monopolisation de toutes les ressources pendant de longues années pour organiser ces restructurations, multiples groupes de travail, centaines de milliers d'euros pour les cabinets de consultants, etc. De plus, certains choix techniques présentés comme incontournables ont abouti dans plusieurs grands groupes de services internationaux à des gouffres financiers, des échecs cuisants et des pannes mémorables.

Nous pensons que toute création de service, où que ce soit, doit se faire sur de nouvelles missions informatiques et statistiques. Il est en effet possible de confier à la quinzaine d'informaticiens de Metz des missions nouvelles.

Pour notre part, nous refusons absolument l'opposition entre agents de l'Insee, quel que soit leur lieu d'affectation. Il n'est pas acceptable qu'une centaine d'agents soit « rayés de la carte » par une volonté aveugle. Quid de l'avenir des CNI, des SIN et des DRI ? Ces personnels ont les qualifications et l'expérience dont l'institut a besoin.

Nous constatons déjà les nuisances de ce projet de casse : calendrier sans cesse décalé, désorganisation du travail, incertitudes permanentes à tous les niveaux... C'est la stratégie que la direction veut étendre à tous les informaticiens en dépit des dégâts déjà perceptibles à Aix en Provence.

La situation aixoise nécessite des décisions d'urgence.

En effet, les réorganisations permanentes contraignent les agents à s'adapter en continu. Depuis 2009, la chute des effectifs à Aix est programmée et entretenue par la Direction. Elle est largement accentuée depuis 2010, date de la création du Sina. Elle a pour conséquence de créer une incertitude sur l'avenir professionnel et personnel des agents. Ce contexte place le personnel dans une situation de mal-être au travail, s'apparentant à du harcèlement.

Le sort réservé au personnel du Sina est incompatible avec l'engagement ministériel de préserver la santé au travail : l'employeur doit trouver des solutions dans toutes les situations de souffrance au travail pour tous ses agents.

L'objectif de vider le Sina doit être abandonné immédiatement. Les incitations de la direction envers les agents pour qu'ils partent doivent cesser. Elles alimentent un climat délétère porteur de souffrance au travail.

La précipitation à transférer les travaux à Metz et à Nantes menace à court terme l'existence du service, entretient l'incertitude et détériore plus encore la santé physique et psychique des agents. La pluri annualité des campagnes de mobilité interne entraîne les agents dans un tourbillon permanent.

La direction doit tout mettre en œuvre pour que les agents du SINA puissent continuer de travailler sur place dans des conditions normales. Dans un contexte de non-remplacement systématique, il est particulièrement inacceptable que la suppression d'un poste d'encadrement mette en péril une équipe entière.

Nous vous rappelons que la moitié du Codir du Sina s'est exprimée lors du GT du 14 septembre sur les questions des couts, de l'existence d'une salle blanche, de la baisse des effectifs. Leur déclaration se termine par la demande d'affectation de moyens humains et de travaux permettant de travailler normalement dans un service normal.

A Paris, le 18 septembre 2012